



COOP INTERFACE

MÉMOIRE POUR LA CONSULTATION PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2020-2025

Bonjour,

Je me nomme Stéphane Guérard et je suis le président de la Coop Interface. Depuis 1998, la Coop Interface accompagne techniquement les projets d'économie sociale à travers tout le Québec. Nous avons réalisé au-delà d'un millier de dossiers pour plus de 500 clients : étude de faisabilité, études de marché, plan d'affaires, planifications stratégiques, gestion de crise, etc. Nous avons développé plusieurs expertises de pointe à travers ces démarches dont une concernant la gestion des matières résiduelles et plus spécifiquement les textiles.

Selon le rapport de la Fondation Ellen McArthur « A New Textiles Economy: Redesigning fashion's future », l'industrie de textile est la seconde industrie la plus polluante de la planète après le pétrole et est responsable de 20 % des rejets mondiaux de GES (autant que le transport aérien et maritime combinés). Selon l'institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (EDDEC), les québécois achètent en moyenne 27 kg de vêtements par année, puis se débarrassent en moyenne de 24 kg. Nous achetons cinq fois plus de vêtements qu'il y a 20 ans... pour nous en débarrasser dès qu'ils ne sont plus à notre goût. Une surconsommation qui génère des tonnes de déchets et de gaz à effet de serre.¹ Ce chiffre de 24 Kg/an et habitant représente donc un volume de 47 000 tonnes de textiles enfouis chaque année pour les 1,958 millions de personnes de l'Agglomération de Montréal. La teneur de 75 % de fibres synthétiques dans les vêtements actuels font que ce gisement mettra de 300 à 400 ans pour se dégrader... Si on applique le Coût total pour la valorisation des matières résiduelles par tonne tiré des indicateurs de performance de la Ville de Montréal, soit 286,31 \$/T², il en coûte environ 13,5 millions de \$ chaque année aux contribuables, pourtant 90% de cette matière est recyclable...

¹ <https://lactualite.com/societe/quest-ce-qui-cloche-dans-nos-vetements/>

² <http://ville.montreal.qc.ca/vuesurlesindicateurs/index.php?kpi=2546#variable-6874>

La vision zéro déchet pour 2030 proposée par l'agglomération de Montréal vise un taux de récupération à 85 % et une diminution annuelle d'environ 10 kg par habitant par année de la génération de matières résiduelles. Ces objectifs sont généraux et ne visent pas spécifiquement les déchets textiles, mais sont intimement liés et une démarche volontariste sur la question des textiles contribuera à soutenir ces objectifs. Les effets induits par cette politique sont très intéressants en termes de contribution à un développement durable et solidaire :

- Diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES : l'industrie textile est un des principaux émetteurs de GES 20 % du total)
- Priorité aux 3RV-E (par ordre hiérarchique : Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination)
- Économie circulaire et transition écologique
- Implication concertée de l'ensemble des parties prenantes (citoyens, monde municipal, organismes communautaires, entreprises d'économie sociale, et entreprises privées).

Ces objectifs doivent, certes, tenir compte des réalités économiques du marché mais une vision ambitieuse doit cependant aider à dépasser ces réalités pour optimiser les coûts à moyen terme et limiter l'impact fiscal pour les citoyens (taxes sur la gestion des matières résiduelle et redistribution éventuelle des masses financières pour optimiser les effets des actions mises en œuvre). Montréal doit démontrer qu'elle est une ville exemplaire et innovante au niveau de la gestion de ses matières résiduelles; notamment par le développement d'une économie circulaire locale pour les textiles.

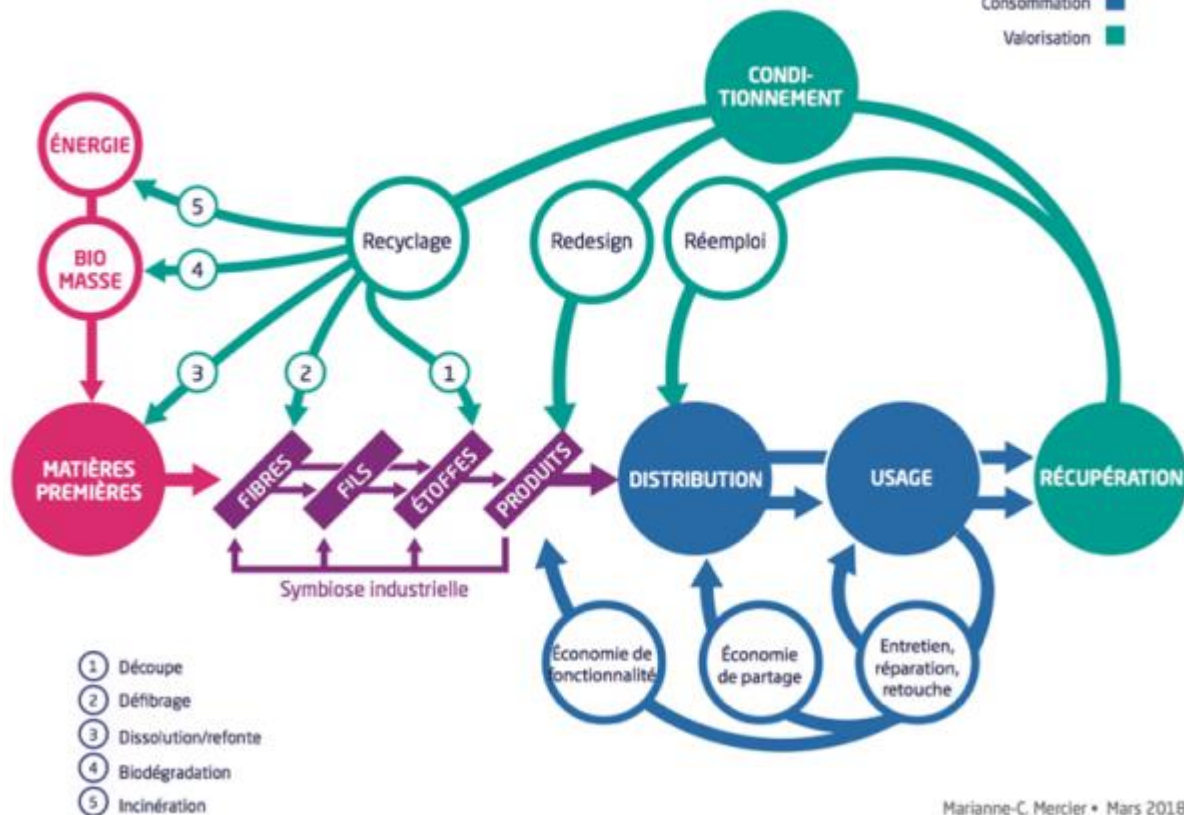
Dans la hiérarchie des 3 RVE, la priorité est à la réduction à la source et au réemploi. La stratégie de l'Agglomération prend en compte la problématique des textiles et prévoit (au point 1.3) de faciliter le don et d'augmenter le taux de textiles récupérés et valorisés :

- Favoriser la collecte par un encadrement réglementaire moderne pour le déploiement des boîtes de dons
- Soutenir les marchés de valorisation
- Interdiction de détruire et d'éliminer les invendus et des refus de production de l'industrie et des commerces du textile

La priorité sur la réduction à la source et au réemploi. En troisième position, le recyclage contribue à diminuer la surproduction, le transport et l'enfouissement de matières qui pourront être remises en circulation dans l'économie. L'économie circulaire exige un système de production et de consommation s'appuyant sur les 3 RV-E à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou service afin de réduire le gaspillage et son empreinte environnementale. Marianne Mercier a proposé dans son mémoire de Maîtrise « Circularité des textiles «mal-aimés», une caractérisation du gisement postconsommation »³ des stratégies de circularité appliquées à l'industrie textile qui prend en compte les 3RV-E.

³ <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/2593/browse?type=author&value=Mercier%2C+Marianne-Coquelin>

- Ressources
- Production
- Consommation
- Valorisation



Contrairement à l'économie linéaire, dont la vie des matières prend fin lors de leur élimination, l'économie circulaire fonctionne en boucle pour promouvoir des actions plus environnementalement responsables, assurant ainsi un développement économique soutenable sur le long terme. Dans le cadre des textiles, la boucle sur l'usage prévoit l'entretien, la réparation et les retouches pour allonger la durée de vie des textiles puis, après la récupération, une nouvelle boucle distribution / usage pour le réemploi. On voit bien cependant qu'après un nouvel usage et une nouvelle récupération, les textiles sont conditionnés vers de nouvelles boucles redesign / recyclage pour aller vers l'industrie textile (fibres, fils, étoffes, produits). Or depuis les années 2000, l'industrie textile québécoise a été décimée. Il reste moins d'une dizaine de filatures qui produisent des fibres, deux usines de filages qui font des fils et quelques usines de confection de vêtements ou d'uniformes. Il y a moins d'une dizaine d'entreprises de recyclage textile (défilage, feutrage) qui ont du mal à survivre. Il faut donc asseoir les marchés du recyclage, importer des technologies existantes, développer de nouvelles initiatives de recyclage (dépolymérisation), ouvrir l'utilisation des matières recyclées vers d'autres industries. Cette ouverture peut être aussi parfois freinée par des réglementations passéistes comme la Loi de 1969 sur le rembourrage qui interdit 50 ans plus tard l'utilisation de fibres recyclées pour le rembourrage de meubles au Québec...

Le Plan d'action préparé en vue de cette consultation publique s'appuie sur la question du textile sur la Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel réalisée par Éco Entreprises Québec en 2012-2013. Cette caractérisation ne prend en compte que les matières résiduelles déposées en bordure de rue et destinées aux voies de collectes résidentielles. Elle ne prend pas en compte les matières générées hors foyer et les dépôts volontaires (bacs de récupération installés sur des rues commerçantes, dans des parcs, etc.). Le volume indiquée de 12 Kg/an/habitant de textiles générés en bordure de rue ne représente donc que 50 % du gisement potentiel de 24 Kg/an/habitant évoqué précédemment. Ce même rapport indique un peu plus loin que la quantité générée totale de textiles en bordure de rue a connu une importante augmentation de 64 % entre 2010 et 2013. Il poursuit en estimant qu'une part de la hausse des quantités de matières textiles générées en bordure de rue par les ménages peut donc être attribuable, notamment, **au manque de disponibilité de services de récupération**, à la méconnaissance des solutions de récupération et **au fait que les textiles ne font actuellement l'objet d'aucun programme de mise en valeur structuré** et étendu à l'échelle de la province. Enfin, il est clairement indiqué que « les efforts de sensibilisation, les outils de communication employés ainsi que **la présence de points de collecte sur le territoire** (que ce soit en milieu commercial, communautaire ou dans un écocentre), sont des facteurs influant directement la récupération de ce type de matières. »

L'ensemble de ces données et des différents travaux produits par les chercheurs universitaires ou les centres de transferts technologiques (notamment le CTTEI) démontrent le manque de vision globale du secteur textile, notamment les quantités exactes et actualisées de textiles dont se départissent les consommateurs, mais aussi les commerçants, les fabricants et les ICI (uniformes et lingerie des hôpitaux notamment). Le cycle de vie d'une pièce textile, de son entrée au Québec jusqu'au site d'enfouissement, est également très mal connu. Par ailleurs, on voit que la mise en valeur des textiles au Québec s'appuie en très grande partie sur le réemploi et quasiment plus de recyclage depuis la fermeture de Leigh Textile en décembre 2011. Le réemploi est une solution de réduction à la source par substitution à l'achat de produits neufs. C'est donc positif pour l'environnement, quoiqu'on ne dispose pas de données sur l'incidence du réemploi sur la réduction de la production de textiles neufs. Il y a également un enjeu important concernant la réduction de qualité des vêtements issus du fast-fashion qui risque de nuire aussi au réemploi et générer davantage de matières résiduelles (certaines friperies commencent à faire face à ce problème). Mais surtout, **le réemploi ne fait que décaler le moment ultime où le vêtement aura terminé sa carrière pour se diriger vers les sites d'enfouissement**. On tempore donc avec le réemploi une fin de vie du vêtement sans s'engager dans le développement d'une filière locale de recyclage permettant de valoriser les déchets textiles (autant post-consommation, que post-industriel).

L'autre grande partie de la valorisation du vêtement est l'envoi dans des pays tiers. En procédant ainsi, on envoie dans ces pays (très souvent du tiers-monde) une fraction intéressante qui est revendue localement mais aussi nos poubelles (vêtements usés, déchirés, inappropriés car prévus pour nos hivers polaires et/ou taillés pour nos grandes tailles). Or, dans le sillage de la décision de la Chine de ne plus importer des produits à recycler de mauvaise qualité, de plus en plus de ces pays tiers ferment la porte aux

importations de vêtements (Tunisie, Maroc, Algérie, Sénégal, Rwanda), ou imposent des droits de douane très élevés (Gabon, Malawi). Cette situation est catastrophique car elle réduit la valeur des textiles usagés mais elle risque aussi d'entraîner une hausse importante des quantités de textiles qui se retrouvent dans les sites d'enfouissement (avec l'un des principaux à Terrebonne dont la durée de vie restante n'est que 10 ans sans prendre pas en compte cette réalité qui pourrait réduire cette durée de vie de plusieurs années) et poser un véritable casse-tête à l'agglomération.

Pour s'attaquer à la question des textiles dans le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) l'agglomération de Montréal souhaite, à partir de 2021, faciliter les dons de textiles en favorisant la collecte par un encadrement moderne, en soutenant les marchés de valorisation et en interdisant l'élimination des invendus et des refus de production de l'industrie et des commerces du textile. C'est une bonne base mais il faut aller plus loin compte tenu des volumes en jeu et des impacts environnementaux du textile.

Pour favoriser la collecte par un encadrement moderne, la Ville souligne le rôle des organismes à but non lucratif et des entreprises d'économie sociale dans la boucle de récupération d'une partie des vêtements et textiles grâce aux boîtes de dons. Les meilleures estimations parlent du tiers à la moitié du gisement textile récupérés par ces acteurs. En 2010-2015, l'irruption massive des entreprises privées sur ce marché traditionnellement occupé par les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale a amené plusieurs municipalités à encadrer, voire réglementer, l'installation des boîtes de dons pour éviter une récupération inefficace et soutenir les organismes caritatifs locaux et les entreprises d'économie sociale. La mission sociale de ces organismes est importante pour la cohésion et la solidarité de nos collectivités. Mais ils n'ont pas de mission environnementale et leurs moyens sont concentrés sur leur mission sociale au détriment de la mise en place de filières environnementales visant à développer une économie circulaire plus large que la boucle du réemploi. Il y a une sorte de consensus mou, qui fait bien l'affaire des municipalités, sur le fait que la question textile est gérée par les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale mais sans compensation de leurs efforts pour les quantités détournées de l'enfouissement (à part quelques ressourceries hors agglomération de Montréal) et également sans production de données statistiques pour alimenter la réflexion, ni efforts de développement de nouvelles filières de valorisation. Cela revient pour les municipalités à se décharger de cette responsabilité, voire à faire assumer les coûts de disposition des déchets par ces organismes. Or, ils ont des moyens logistiques souvent limités et n'ont pas l'expertise, l'argent et la volonté de développer des filières de recyclage sans signal positif des municipalités et des structures publiques comme Recyc-Québec.

RECOMMANDATION No 1 :

Dans l'optique de développer une récupération efficace des textiles usagés, il est important d'offrir aux citoyens des facilités proche de chez eux, ou de leurs lieux de vie (travail, garderie, commerce, transport en commun, loisirs), notamment des boîtes de dons extérieures mais également d'autres moyens comme des boîtes de dons intérieures ou des centres de dons comme ceux développés par Renaissance Montréal. Cela passe également par la **mise en place d'une Politique d'encadrement des boîtes de dons de textiles harmonisée** dans les différents arrondissements, villes liées et municipalités de la métropole. Enfin, il faut faire connaître les endroits où l'on peut déposer pour aider les citoyens et les industries, commerces et institutions (ICI) à gérer leurs textiles. Il faut également **sensibiliser et informer tous les acteurs de société**, à commencer par les consommateurs, mais également les décideurs politiques, les entrepreneurs sociaux et les chercheurs universitaires sur la question lancinante de la pollution due aux textiles et la nécessité de **mettre en place une récupération globale et efficace** qui ne cherche pas à refiler à un autre acteur la disposition finale d'un textile (principe de responsabilité de l'utilisateur). Il vaut **mieux établir le cycle de vie du vêtement et documenter les flux en circulation** et les destinations. Enfin, il faut inciter les citoyens (mais aussi les ICI) à allonger la durée de vie du vêtement par la réparation ou l'up-cyclage, à privilégier le réemploi, à soutenir les initiatives de recyclage et de modernisation des lois et règlements.

L'exemplarité municipale doit apporter une crédibilité à l'atteinte du zéro déchet en 2030 :

- Réduction de l'impact environnemental des textiles (filrière responsable de 20 % des rejets de gaz à effets de serre mondiaux -plus que le transport aérien et maritime réunis-)
- Mobilisation des employés municipaux (sensibilisation, information, récupération, réemploi, recyclage, utilisation de produits issu du recyclage textile comme les chiffons industriels)
- Développement d'une économie circulaire locale des déchets textiles.

Si le réemploi est bien entendu à privilégier quant aux matières textiles, certains produits peuvent ne plus le permettre après quelques années. Il est donc absolument nécessaire de développer des filières de recyclage et de valorisation où il existe des potentiels sous-exploités, notamment en raison des réglementations québécoises ou canadiennes ainsi que d'une certaine difficulté à changer des habitudes ancrées.

L'agglomération se dit prête à s'engager à soutenir ces marchés, que ce soit par des démarches visant à adopter des règlements ou par ses propres approvisionnements.

RECOMMANDATION No 2 :

L'agglomération devrait être plus volontariste et ambitieuse pour soutenir l'émergence de filières locales de recyclages textiles. La littérature insiste sur la création d'emplois locaux plus nombreux dans les filières de recyclages versus l'enfouissement ainsi que le développement de savoir-faire spécialisés soutenant la création de richesses locales et peu délocalisables. L'urgence climatique impose également de prendre des mesures actives pour réduire les émissions de GES. Le textile en est un très grand émetteur, son recyclage participe à la décarbonisation de l'économie. Les outils de développement économique de la Ville de Montréal (comme PME Mtl, Synergie Montréal, la Grappe MMode, la Grappe Eco-Tech, etc.) devraient être encouragés à soutenir des initiatives de développement de technologies de recyclage des textiles, favoriser la création d'entreprises d'économie sociale dans ce secteur, soutenir les initiatives pour amener les marchés à maturité. Ainsi, **dès que des prototypes de nouveaux produits issus de filières émergentes de recyclages textiles sont réalisés, l'agglomération de Montréal devrait les tester au travers ses propres approvisionnements, et dans une optique partenariale, afin de les améliorer et créer des conditions de marché et d'utilisation (réglementation) propices** au développement des meilleures opportunités (chiffons industriels, matériaux d'isolation, feutres recyclés, valorisation énergétique, production de gaz de synthèse, etc.). Comme l'industrie textile québécoise a été grandement détruite au début des années 2000, Il faut penser à **développer une économie circulaire du textile locale ouverte vers d'autres secteurs d'activités** (chimie, construction, technologies propres, agriculture, etc.).

Il est estimé que près du tiers des textiles produits dans le secteur mondial en 2018 n'ont jamais été vendus, soit environ 45 milliards de pièces de vêtements. Ceci ne comprend pas les pertes lors de la production des textiles estimées à 92 millions de tonnes, ce qui correspond à 12,3 kg par personne. Même s'il y a eu une certaine prise de conscience ces dernières années, certains commerces ont pour pratique de lacérer leurs invendus et de les jeter, faisant autant de matières qui se dirigent à l'enfouissement. La Ville souhaite interdire cette pratique afin d'inciter les commerces à diriger ces textiles vers une récupération efficace, le réemploi local en premier lieu si possible, puis le recyclage.

RECOMMANDATION No 3 :

L'économie sociale a le potentiel de développer des technologies de recyclage textile qui ont fait leur preuve à travers le monde, de créer des consortiums d'acteurs pour soutenir la création d'une filière de recyclage ainsi que le développement de ces marchés pour soutenir les investissements nécessaires. Pour éviter que ne se reproduise le phénomène de fermeture comme Leigh Textile, **il faut que tous les gisements de textile soient mobilisés et orientés vers des filières de recyclage à mettre en œuvre.** Si on prend en compte le bilan GES des vêtements, et le développement voulu de la bourse du carbone, il faut réaliser un modèle d'émission et de compensation de l'empreinte carbone des vêtements (bonus = achat d'un vêtement dans une friperie, don d'une fin de stock à une entreprise d'économie sociale, et malus = achat d'un vêtement neuf, mise à la poubelle ou à l'enfouissement de textiles) avec un partenariat avec la Coop Carbone par exemple et une analyse du cycle de vie du vêtement par le CIRAIG. L'ensemble de ces démarches vise à **inciter les commerçants et les ICI à détourner les textiles dont ils souhaitent se départir (fin de série, fin de stock, retours boutique, uniformes ou vêtements de travail à changer, etc.) vers des filières de recyclage** dont il reste encore à soutenir la création et le droit à l'erreur dans le développement d'un modèle d'affaires viable. Il importe également que **le défrichage consenti par l'économie sociale reste dans son giron une fois les modèles d'affaires éprouvés** pour éviter que le privé ne s'en arroge la gestion (propriété intellectuelle, réglementation incitative et protectrice, société d'économie mixte, gouvernance partagée, etc.).